

Piscine municipale

Les experts ont récemment rendu leur analyse : les travaux de remise aux normes sont considérables et concernent autant la structure que l'aménagement intérieur. Le bassin devrait être changé, le revêtement de sol également, tout comme la charpente métallique propre aux piscines tournesol. La taille des vestiaires devrait être revue, les systèmes de chaufferies, de traitement de l'air remplacés. Les normes d'accessibilité pour les scolaires et les personnes à mobilité réduite imposeraient des modifications structurelles colossales.

«

Nous avons toujours eu la piscine la mieux entretenue de toute la métropole mais l'entretien est une chose et la vétusté liée à l'usure, une autre », explique Monsieur le Maire qui a donc pris la décision de ne pas entreprendre de travaux de réhabilitation de cette piscine construite en 1973.

Et maintenant ?



Le diagnostic est sans appel : la piscine n'est plus capable d'accueillir du public dans des conditions normales. La décision de la fermer était donc justifiée mais elle pose de suite des questions essentielles.

La première d'entre elles concerne les scolaires : l'apprentissage de la natation pour les scolaires marquettois est une réelle volonté politique qui s'inscrit dans le temps. Pour Monsieur le Maire, «

chaque enfant scolarisé à Marquette doit savoir nager. La fermeture de la piscine ne changera pas notre positionnement et depuis septembre 2010, nous emmenons les scolaires à la piscine ». C'est après un travail mené en étroite collaboration avec l'Inspection académique, qu'il a été décidé de prioriser l'apprentissage des CP, CE1 et CE2, moment le plus adapté selon les professionnels. «

C

ette année, 400 enfants apprendront à nager dans les piscines partenaires du secteur avec nos équipes. Pour les autres classes, nous développons parallèlement tous les autres sports

en mettant à la disposition des enseignants les équipements municipaux. »

L'autre question majeure est l'éventualité d'une nouvelle piscine. Les élus ont commencé à travailler sur le sujet : «

Fervent défenseur de l'intercommunalité, j'ai interrogé les villes voisines : et pourquoi pas une piscine intercommunale ? L'idée n'était pas pour déplaire à la Communauté urbaine, mais aucune ville n'était intéressée. La réhabilitation n'est pas envisageable non plus, d'autant que la contribution financière de LMCU (50% dans le cadre du « Plan Piscine » - NDLR)

ne pourra pas intervenir sur ce mandat. La question reste donc entière... Pour y répondre, nous associerons les Marquettois en effectuant une consultation publique afin qu'ils définissent avec nous leurs priorités en matière d'équipements utiles. »

A suivre, donc.